CONNAISSEMENT NON NÉGOCIABLE NO DE CONN. :

Propriétaire et/ou acheteur (nom & adresse & téléph	none)	2. No cpte ex	péditeur	3. Date	4. N	o ref. expéditeur	
r							
		5. Nom du tra	nsporteur		6. N	o ref. transporteur	
7. Destinataire ou lieu de livraison (nom & adresse & te	éléphone)						
		8. Reçu au po	oint d'origine, à la date et de	l'expéditeur mentionné aux p	orésentes	s les marchandises ci-après	
		décrites e	n bon état apparent (le cont	enu des colis et sa condition	étant inci	connus) marquées, contresignées et orter et à délivrer à leur consignataire	
		au point d	le destination si ce point se	trouve sur la route qu'il est au	ıtorisé à d	desservir, sinon à faire transporter et	
		délivrer pa l'expéditio	ar un autre transporteur aut in.	orisé à ce faire et ce, aux taux	et à la c	classification en vigueur à la date de	
9. Partie à notifier – Courtier en douanes*		Il est mutu	uellement convenu que cha	que transporteur transportant	lesdites	marchandises en tout et en partie tion et que tout intéressé à ladite	
		expédition	pour tout service à effectu	er en vertu des présentes est	sujet à to	outes les conditions imprimées ou	
		ecrites no par l'expé	n prohibées par la loi, inclus diteur pour lui-même et ses	ant les conditions contenues a ayants droits.	u verso	des présentes qui sont acceptées	
				,			
10. Point d'origine (Ville & province)		1					
11. Lieu de chargement (nom & adresse & téléphone)		12. VALEUR	DÉCLARÉE				
Responsabilité maximum de 4,41S par kilogramme selon le poids total de l'						expédition à moins qu'une valeur	
		supérieure	e n'ait été déclarée au recto	par l'expéditeur		superanon a monto qu'ano talear	
15. Bateau moteur Voilier Be	erceau Măt Autr	es					
		Ĭ					
16. Marques						17. FRAIS DE TRANSPORT	
						Vin-Septem	
19. Nombre et type de paquets						À percevoir	
20. Année						Payés d'avance	
21. Numéro de série						Les frais seront à percevoir à moins d'avis contraire	
Succession of the succession o							
22. Numéro d'enregistrement							
22. Name of a chiegistrement						23. Si au risque de l'expéditeur,	
[26]						indiquez-le ici	
25. Longeur							
26. Largeur						27. Envoi contre remboursement	
						Frais de recouvrement	
28. Hauteur						1	
						À percevoir	
29. Poids							
						Payés d'avance	
30. Description des marchandises et particularités						Montant	
The state of the s							
21 Entente spéciale entre l'expédi	tour of lo transportour v fr	iro rófóro	200	1	Frais de	recouvrement	
31. Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence						The Control of the Control of Con	
						\$	
TOTAL						\$	
33. Å r _e						arrivée*	
32. AVIS DE RÉCLAMATION						\$	
a) Le transporteur n'est responsable de pertes, de don	nmages ou de retards aux marchandises t	ransportées qui	sont décrites au connaisse	ment, qu'à la condition	34. Au-	delà*	
qu'un avis écrit précisant l'origine des marchandises, le	ur destination, leur date d'expédition et le	montant approx	ximatif réclamé en réparatio				
dommages ou du retard ne soit signifié au transporteur	dommages ou du retard ne soit signifié au transporteur initial ou au transporteur de destination, dans les soixante (60) jours suivant la date de la livraison des						
marchandises ou dans les cas de non-livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.							
b) La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve du paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai							
de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.				1-100-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-0		S	
36. Expéditeur Date*	37. Transporteur Date*		38. Consignataire	Date*	39. Tota	al des frais*	
	h		0			81	
Par	Par		Par			\$	
* Information facultative	I .						